

Plan de financement de l'appel à projet ADEME-Région Bretagne « Adaptation au changement climatique » Préfiguration d'un outil de gestion du sentier côtier à l'échelle du Golfe du Morbihan

L'an deux mille vingt, le mardi 20 octobre à 9h, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 octobre 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIC	1 ^{er} vice-président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	

Absents excusés :

M. Pascal BARRET
Mme Nathalie COURTRAI
M. André CROCQ
M. Gilles DUFEIGNEUX
M. Luc LE TRIONNAIRE

Procuration :

M. Luc LE TRIONNAIRE donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIR
M. André CROCQ donne procuration à Mme Anne GALLO
M. Pascal BARRET donne procuration à Mme Sylvie SCULO

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (*Directrice*)
Mme Annaëlle MÉZAC (*responsable du pôle biodiversité et aménagement*)
Mme Sophie GIRAUD (*responsable du pôle développement territorial*)
Mme Marie TAVENNEC (*Responsable administrative et financière*)

Plan de financement de l'appel à projet ADEME-Région Bretagne « Adaptation au changement climatique » Préfiguration d'un outil de gestion du sentier côtier à l'échelle du Golfe du Morbihan

Vu la Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan ;

Vu la feuille de route d'adaptation de la Bretagne au changement climatique ;

Vu le PCAET de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération et plus particulièrement l'action n° 37 « Adapter le sentier littoral aux conséquences du changement climatique ».

L'ADEME et la Région Bretagne ont lancé un appel à projet « Adaptation au changement climatique ». Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route d'adaptation de la Bretagne au changement climatique. Il vise à développer, consolider et approfondir les stratégies locales d'adaptation, en abordant, de façon transversale un ou plusieurs axes de travail de l'adaptation, indiqués ci-dessous :

- Connaissance et suivi des effets du changement climatique
- Acculturation et outillage des collectivités, des acteurs du territoire
- Adaptation des politiques d'aménagement et de gestion des risques pour un territoire résilient
- Gestion des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique
- Accompagner les secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation.

Le territoire du Parc est confronté à de nombreux enjeux, parmi lesquels l'évolution du trait de côte. En l'espace de 40 ans, la sur-fréquentation, les risques côtiers ont fortement dégradé les sentiers côtiers. A cela s'ajoute l'élévation progressive du niveau de la mer due au changement climatique. La question se pose aujourd'hui de leur devenir et de leur gestion à court et long terme. Objets d'un fort attachement patrimonial, résultats de la mobilisation passée de nombreux habitants et associations, les sentiers côtiers soulèvent de nouveaux enjeux de gestion.

Face à l'importance sociale, écologique et économique que représentent les sentiers côtiers pour le territoire, et aux multiples questions de gestion auxquelles elles sont confrontées, les collectivités littorales (communes et EPCI) sont alors en recherche de méthodes et d'outils pour gérer au mieux leurs sentiers côtiers* et maintenir ainsi un accès libre et gratuit à tous le long du littoral.

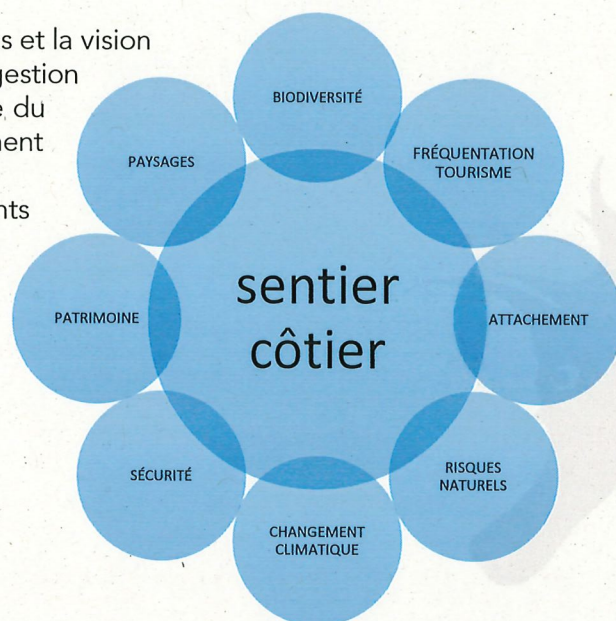
** Dans ce projet, nous entendons par le terme « sentiers côtiers » tout chemin offrant la possibilité de se déplacer le long du littoral, ne se limitant pas uniquement à la SPPL.*

Le projet proposé par le Parc vise à maintenir l'accès de tous le long du littoral, dans des conditions optimales, respectueuses des enjeux écologiques. Il vise à développer des méthodes et à conceptualiser un outil de gestion qui aident les communes et EPCI à gérer leurs sentiers côtiers, à s'adapter au changement climatique et à l'augmentation de la démographie. C'est pourquoi le Parc souhaite porter ce projet avec l'appui des collectivités littorales locales (communes et EPCI), afin :

- 1/ d'établir un diagnostic intégré des fragilités du sentier et des enjeux de gestion associés à l'échelle du Golfe,
- 2/ de préfigurer un outil de gestion du sentier côtier qui permette de définir des priorités de gestion et proposer des actions à mener,
- 3/ d'expérimenter l'outil de gestion sur un cas d'études.

L'approche développée sera intégratrice, tant par :

- la forme d'association des partenaires et la vision intercommunale qu'elle permet (gestion continue du sentier côtier à l'échelle du Golfe du Morbihan, indépendamment des limites administratives),
- que par le croisement des différents enjeux relatifs aux sentiers côtiers qu'elle propose.



La durée du projet sera de 20 mois (janvier 2021 à août 2022), en lien avec le calendrier de l'AMI « Gestion intégrée du trait de côte » mené localement par AQTA et GMVA.

Synthèse du plan de financement du projet :

Nature des dépenses	Montant (TTC)	Nature des produits	Montant	Taux (%)
Frais de personnel dédié au projet	47 600 €	Cofinancement Région Bretagne et l'ADEME	47 600 €	70 %
Frais de personnel (coordination Parc)	10 900 €	Autofinancement Parc	20 400 €	30 %
Sous-traitance (organisation atelier de restitution)	2 000 €			
Acquisition de données	3 000 €			
Communication / impression	2 000 €			
Frais généraux	2 500 €			
TOTAL	68 000 €	TOTAL	68 000 €	

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement indiqué ci-dessus, proposé dans la réponse à l'Appel à projet « Adaptation au changement climatique ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT